

## **Conseil des ministres du 20 avril 2012**

### **PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME 2012**

**Ce programme national de réforme contient les mesures prises par le gouvernement fédéral et les gouvernements des Communautés et Régions ces 12 derniers mois et visant à atteindre les objectifs fixés dans le programme national de réforme d'avril 2011 en matière d'emploi, de recherche et d'innovation, d'enseignement, de formation, d'énergie et d'inclusion sociale.**

Les objectifs ambitieux du programme national de réforme de 2011 sont confirmés en dépit de la situation économique difficile. Les derniers indicateurs observés révèlent que les évolutions sont sur la bonne voie et que certaines d'entre elles dépassent même les objectifs déjà très ambitieux.

Ce programme national de réforme veille dès lors à traiter de manière équilibrée les objectifs de la stratégie UE 2020 et les réponses aux recommandations spécifiques par pays. Dans le même temps, les engagements pris par la Belgique en réponse au Pacte pour l'euro plus et les priorités de la Commission européenne, endossées par le Conseil, énumérées dans l'Annual Growth Survey de novembre 2011 font l'objet d'une attention particulière.

Les gouvernements confirment également l'importance d'atteindre les objectifs en matière d'emploi fixés dans le programme national de réforme, une condition sine qua non pour garantir à tous les habitants une bonne qualité de vie et assurer l'avenir des jeunes générations.

Ce programme est le fruit de la collaboration intensive entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des régions et des communautés. Les partenaires sociaux et la société civile ont été également associés à l'élaboration du programme national de réforme. Ils ont énuméré les travaux qu'ils consacrent à ce programme dans un document qui sera également soumis à la Commission européenne.